

Genre du véhicule Tracteur	Marque de fabrique URSUS	Type C - 385 A	Fiche d'homologation N° CH 4827 06
-------------------------------	-----------------------------	-------------------	---------------------------------------

Constructeur Identification	URSUS, Fabrique de tracteurs, Ursus / Varsovie (PL) "C-385 A" sur la plaquette du constructeur		
Plaquette constr.	à droite, dans la cabine, sur carénage de la colonne de direction		
N° du châssis	à l'arrière, à droite sur le carter du différentiel		
Ident. du moteur	"8001" à droite, à l'avant latéralement sur le bloc + sur plaquette rivée		
Importateur princ.	MSILI FAHRZEUGEBAU AG, 8862 Schübelbach		
Véhicule homologué	1872	Signes fixes dans code du type	C-385 A

Chassis	2		Nombre de roues	4	Moteur	URSUS	Type	8001
Nombre d'essieux	mécanique avec assistance hydraulique				Construction	en ligne	Temps	4
Direction	mécanique synchronisée				Carburant	D	Position	avant
Transmission	4 x 2 x 2		Entrainement toutes roues **)		Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	4
Nombre de vitesses	hydraulique, à disques, sur les arbres d'entraînement		resp. sur les roues arrière,		Alésage	110	Course	120
Frein de service	frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage				Cylindrée	4559	CV-impôt	23,22
Frein auxiliaire	mécanique, à disques, sur les arbres d'entraînement		resp. sur les roues arrière		Puissance en CV	81 DIN	à t/min	2200
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, levier avec secteur				Bruit à proximité	104	dBA à t/min	2200 x)
Ralentisseur	-				Silencieux	1 = 577x160x90 mm		
Contrôle 2 circ.	-				Mesure des gaz	BACHARACH = 3,0/BOSCH noircissement = 4,0		
					Déparasitage	- (à 1000 t/min)		

Carrosserie	tracteur avec cabine de sécurité			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	2	Indic. vit.	-	Poids à vide	1730	2510	4240
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur	2/de chaque côté	Charge utile			
Cale	1/290x180x150mm	Attelage	AV+AR=broches	Poids total	4300	5200	5800
Antivol	-			Garantie fabr.			
Nombre de places	1	av	centre	ar	12.4/11-24	16.9/14-34	(Variantes +)
Dimensions	int.	ext.			Ply / bar	6 / 1,7	8 / 1,5
Longueur		4100	Empattements	2400	Charge	2400	4400
Largeur §§)	(2080-2305)	2080			pour V max	30	30
Hauteur		2550	Voie	av 1640 ar 1500	Garantie poids remorquable avec frein		
Porte à faux	lat.	Voies		av 1640 - 1760	Garantie poids remorquable sans frein		
	av	660	ar	1500 - 1725	Garantie poids de l'ensemble		
	ar	1040	Braquage	g 10400 d 10600	Poids remorquable testé		
					Vitesse maximale selon le constructeur	24,6 km/h	

Distance volant - vers l'avant du véhicule

Vitesse maximale testée
à 2250 t/min au moteur resp. 650 t/min à la prise de force

Equipement			
Feux de route	CR	(E)	
Feux de croisement	CR	(E)	
Feux de position	A	(E) §)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	R-S1	(E)	
Climoteurs	av 1	(E) §)	ar 2a (E)
Catadioptres	av		ar 2+2= I (E)
Feux de gabarit	av	§§)	ar
Feux complément.			
Eclairage plaque			
Essuie-glace	1/ balai		avec/sans lave-glace
Avertisseurs	HELLA 002 952/e1 20011		ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur		
Marque et type	U R S U S C - 3 8 5 A		
Homologation			
N°	CH	4827 06	
Carrosserie			
Places	total 1		avant
Poids à vide	4240	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	23,22
Poids total		Cylindres	4559

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Transmission : sur toutes les roues avec boîte complémentaire route/terrain et boîte planétaire primaire à 2 vitesses.
- ***) Entraînement : sur toutes les roues, les roues avant pouvant être libérées; blocage du différentiel arrière.
- +) Variante de pneus : AV = 11.2/10 - 24 6 PR 2090 (1,8) - V-max. 30 km/h ou d'autres pneus dont la charge et la vitesse conviennent
AR = 13.6/12 - 36 6 PR 3230 (1,6) 30 km/h
- §) Equipement : la hauteur des feux de position et des clignoteurs AV est admise pour raisons techniques.
- x) Mesure du bruit selon l'OCE : avec le véhicule en marche = 25,7 km/h, 2200 t/min = 84 dB/A.

§§) A noter dans le permis de circulation:

101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;

- lorsque la largeur dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires.

W Schübelbach, 5.7.77/20.9.77

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules